

# REGLEMENT

# EPREUVES



# 2024

# 1 Table des matières

1	Table des matières.....	2
2	Préliminaire .....	4
1.	Lieu, date et nature de la compétition .....	4
2.	Organisateur .....	4
3.	Conditions de participation .....	4
3.1.	Catégorie d'âge : .....	4
3.2.	Conditions de licence et santé des participants :.....	5
3.2.1	Pour les personnes majeures.....	5
3.2.2	Pour les personnes mineures.....	5
3.3.	Droit d'inscription :.....	5
3.4.	Clôture des inscriptions.....	6
3.5.	Athlètes handisports .....	6
3.6.	Mineurs .....	6
3.7.	Dossard.....	6
3.8.	Matériel de sécurité .....	6
3.9.	Rétractation.....	6
3.10.	Acceptation du présent règlement .....	6
4.	Cession de dossard .....	6
5.	Assurances .....	7
5.1.	Responsabilité civile .....	7
5.2.	Assurance dommages corporels .....	7
6.	Règles sportives .....	7
6.1.	Jury .....	7
6.2.	Aide aux concurrents .....	7
6.3.	Bâtons (trails) .....	7
6.4.	Limites horaires .....	7
6.5.	Chronométrage .....	7
7.	Classements et récompenses .....	8
7.1.	Classements .....	8
7.2.	Récompenses .....	8
7.3.	Publication des résultats .....	8
8.	Ravitaillements .....	8
9.	Sécurité et soins.....	8
9.1.	Voies utilisées.....	8
9.2.	Sécurité des concurrents.....	8
9.3.	Entraide entre concurrents (trails).....	9

9.4.	Stands de récupération .....	9
10.	Protection de l'environnement .....	9
11.	Droit à l'image .....	10
12.	RGPD.....	10
13.	Force majeure.....	10
14.	Annulation .....	10
15.	Les Valeurs du Bortis Trail .....	10
16.	Charte de Développement Durable du Bortis Trail.....	11

## 2 Préliminaire

La manifestation pédestre « BORTIS Trail », objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

### 1. Lieu, date et nature de la compétition

Parcours 5 km	Trail XXS	85 m D+	départ à 10h10 le dimanche 09 juin 2024
Parcours 8 Km	Randonnée	150 m D+	départ à 9h35 le dimanche 9 juin 2024
Parcours 10 km	Trail XXS	250 m D+	départ à 10h00 le dimanche 09 juin 2024
Parcours 18 km	Trail XXS	400 m D+	départ à 9h30 le dimanche 09 juin 2024
Parcours 30 km	Trail XS	650 m D+	départ à 8h30 le dimanche 09 juin 2024
Course Enfants			départ à 10h15 le dimanche 09 juin 2024

Challenge entreprise sera réalisé sur le parcours du 10 km.

Le départ et l'arrivée seront donnés au niveau du stade Bernard AMSALEM sur la commune de Val de Reuil.

Détail informations pratiques : [www.bortistrail.fr](http://www.bortistrail.fr) ou <https://valdereuil-ac.fr>

## 2. Organisateur

### **Adresse :**

Val de Reuil Athlétique Club  
Chaussée de Ritterhude  
27100 Val de Reuil

**Contact Courriel :** [contact@bortistrail.fr](mailto:contact@bortistrail.fr)

**Coordonnées téléphoniques :** 07 81 49 27 74

## 3. Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

### 3.1. Catégorie d'âge :

Parcours 5 km	Trail XXS	5 km-effort	autorisé à partir de 14 ans de Minimes à Master
Parcours 10 km	Trail XXS	12 km-effort	autorisé à partir de 16 ans de Cadets à Master
Parcours 18 km	Trail XXS	22 km-effort	autorisé à partir de 18 ans de Juniors à Master
Parcours 30 km	Trail XS	36 km-effort	autorisé à partir de 20 ans de Espoir à Master
Parcours enfant 1.5 km	Benjamin U14	né 2011 à 2012	
Parcours enfant 3 km	Minime U16	né 2009 à 2010	

## 3.2. Conditions de licence et santé des participants :

Conformément à la circulaire N°3 du 16 janvier 2024 de la FFA :

### 3.2.1 Pour les personnes majeures

#### **La participation est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur :**

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.
- Soit d'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « **PPS** ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.  
**Site pour réaliser le PPS :** <https://pps.athle.fr/>

- Soit d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les athlètes étrangers, même Licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en Langue française (ou accompagné d'une traduction en Langue française si rédigé dans une autre Langue).

### 3.2.2 Pour les personnes mineures

#### **La participation est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur :**

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.
- L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois

Retrouvez les modalités d'inscription, au retrait des dossards... sur notre site [www.bortistrail.fr](http://www.bortistrail.fr) ou <https://valdereuil-ac.fr>

## 3.3. Droit d'inscription :

Le droit d'inscription est de :

Parcours 5 km : 5 €, majoration de 2€ à partir du 1<sup>er</sup> mai minuit

Parcours 8 km randonnée : 5€, majoration de 2€ à partir du 1<sup>er</sup> mai minuit

Parcours 10 km : 10 €, majoration de 2€ à partir du 1<sup>er</sup> mai minuit

Parcours 18 km : 14 €, majoration de 4€ à partir du 1<sup>er</sup> mai minuit

Parcours 30 km : 20 €, majoration de 4€ à partir du 1<sup>er</sup> mai minuit

Challenge entreprise 10 km : 50 € (4 participants)

Retrouvez l'ensemble des modalités d'inscription sur notre site [www.bortistrail.fr](http://www.bortistrail.fr) ou <https://valdereuil-ac.fr>

### 3.4. Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions est fixée au jeudi 06 juin 2024 à 23h59

### 3.5. Athlètes handisports

Le parcours du 10 km est ouvert aux personnes en situation de handicap portées type Joëlette avec équipage.

### 3.6. Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

### 3.7. Dossard

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation sur la poitrine.

### 3.8. Matériel de sécurité

L'athlète devra obligatoirement être équipé pour le départ du matériel de sécurité suivant :

Sur le 10 km et 18 km : téléphone portable

Sur le 30 km : réserve d'eau, couverture de survie, sifflet, téléphone portable

Tout abandon de tout ou partie de ce matériel durant la compétition est interdit, il entraînera la disqualification de l'athlète.

**Le Numéro à utiliser en cas d'URGENCE sera le 07 84 02 43 42**

### 3.9. Rétractation

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

### 3.10. Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

## 4. Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard

acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifié. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## 5. Assurances

### 5.1. Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance numéro 2848505 T, souscrite auprès de MAIF.

### 5.2. Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

## 6. Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

### 6.1. Jury

Le jury est composé d'officiels de la FFA, sous l'autorité d'un ou plusieurs juges-arbitre officiels hors-stade. Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales. Leurs décisions sont sans appel.

### 6.2. Aide aux concurrents

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone, est interdite et disqualificatrice.

### 6.3. Bâtons (trails)

Le port des bâtons n'est pas autorisé.

### 6.4. Limites horaires

Le temps maximum alloué pour la course 10 km est de 2h30.

Le temps maximum alloué pour la course 18 km est de 3h30.

Le temps maximum alloué pour la course 30 km est de 5h00.

Passés ces délais, les concurrents seront considérés comme hors-course, pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

### 6.5. Chronométrage

Le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques intégrés au dossard ;

Le port d'un transducteur ne correspondant à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

## 7. Classements et récompenses

### 7.1. Classements

Il sera établi un classement scratch féminin et masculin pour les courses 10 km – 18 km et 30 km. Un classement pour le challenge entreprise sera établi.

### 7.2. Récompenses

Pour les courses 10 km – 18 km et 30 km les 3 premières féminines et les 3 premiers masculins au scratch seront récompensés ainsi que les 3 premières équipes mixtes du challenge entreprise.

### 7.3. Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée (ou autre lieu de la compétition) et sur les sites internet suivants :

<https://valdereuil-ac.fr/>

<https://www.athle.fr/>

<https://www.bortistrail.fr>

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique [dpo@athle.fr](mailto:dpo@athle.fr)).

## 8. Ravitaillements

L'organisation des ravitaillements peut être amenée à être modifiée selon les conditions météorologiques au moment de la réalisation de la manifestation.

Pour la course 10 km : Cette course est en auto-suffisance, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires

Pour la course 18 km : Cette course est en auto-suffisance, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires

Pour la course 30 km : Cette course est en auto-suffisance, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires

## 9. Sécurité et soins

### 9.1. Voies utilisées

La compétition se déroule sur pistes ou chemins en milieu naturel pour la majeure partie. Une voie de circulation ouverte mais réglementée par des signaleurs sera à traverser, la prudence reste de mise.

### 9.2. Sécurité des concurrents

La sécurité est assurée par la Croix Blanche de l'Eure qui sera présente sur la manifestation.

### 9.3. Entraide entre concurrents (trails)

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

### 9.4. Stands de récupération

Un stand de massage avec des kinésithérapeutes sera présent sur la zone d'arrivée.

## 10. Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Nous vous invitons à appliquer les 10 gestes du sportif Eco-Responsable.

# LES 10 GESTES DU SPORTIF ÉCO-RESPONSABLE

- 1 Je n'achète que le nécessaire**  
Je privilégie un équipement de qualité et je l'entretiens pour prolonger sa durée de vie.  
*Marie Bochet* Ski
- 2 Je mutualise mes équipements**  
J'emprunte ou je prête mon matériel. La location est aussi une bonne idée.  
*Gaël Monfilis* Tennis
- 3 Je préfère les modes de déplacements doux**  
Je me déplace à pied ou à vélo, je pratique le covoiturage ou j'utilise les transports en commun.  
*Sébastien Chabal* Rugby
- 4 J'économise l'eau et l'énergie**  
Je fais attention à ma consommation d'eau lors des douches ou pour nettoyer le matériel, j'éteins les lumières.  
*Tony Estanguet* Canoë
- 5 Je donne une seconde vie à mon matériel**  
Je l'offre, je le revends ou je le recycle.  
*Audrey Merle* Triathlon
- 6 J'ai une alimentation saine et responsable**  
J'achète des produits locaux et de saison et j'évite le gaspillage.  
*Cécine Dumerc* Basket-ball
- 7 Je réduis mes déchets et je les trie**  
J'évite d'acheter des produits jetables ou emballés individuellement et je trie mes déchets pour leur recyclage.  
*Mélina Robert Michon* Athlétisme
- 8 Je respecte mon environnement**  
En randonnée, j'utilise les sentiers et les chemins et je rapporte mes déchets.  
*Martin Fourcade* Biathlon
- 9 Je respecte les règles et les usages**  
J'utilise correctement les locaux et le matériel, je les rends propres.  
*Mathieu Crepel* Snowboard
- 10 J'agis pour le "mieux vivre ensemble"**  
Je sensibilise mes équipiers aux pratiques éco-responsables.  
*Lucie Décosse* Judo

OFFICE RÉGIONAL DES ÉQUIPEMENTS DE LA RÉGION AUVERGNE  
OSIRIS

## 11. Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

## 12. RGPD

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, le coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement destiné au club de Val de Reuil-AC représenté par Jean-Luc VANDEL, Président. Les destinataires de ces données sont le club de Val de Reuil-AC et le prestataire de chronométrage MPSE.

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prise à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires.

Si le coureur ne souhaite pas que ces informations soient publiées (liste des inscriptions, liste de résultats, photos), il doit le préciser par courrier avant la cloture des inscriptions en indiquant ses nom, prénom, adresse : en s'adressant au secrétariat du Val de Reuil-AC, chemin de Ritterhude, 27100 Val de Reuil.

Il peut introduire une réclamation auprès de la CNIL, 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

## 13. Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

## 14. Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

## 15. Les Valeurs du Bortis Trail

Les trois valeurs de l'Olympisme sont **l'excellence, l'amitié et le respect.**

Elles constituent la base sur laquelle le Mouvement olympique fonde ses activités de promotion du sport, de la culture et de l'éducation en vue d'un monde meilleur.

L'Olympisme est une philosophie de la vie, exaltant et combinant en un ensemble équilibré les qualités du corps, de la volonté et de l'esprit. Alliant le sport à la culture et à l'éducation, l'Olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple et le respect des principes éthiques fondamentaux universels.

Le Mouvement olympique a pour but de contribuer à bâtir un monde pacifique et meilleur en éduquant la jeunesse par le moyen du sport pratiqué sans discrimination d'aucune sorte et dans l'esprit olympique qui exige la compréhension mutuelle, l'esprit d'amitié, la solidarité et le fair-play.

## 16. Charte de Développement Durable du Bortis Trail.



### CHARTRE DD BORTIS TRAIL 2024-2026



Assurer l'entière implication du comité d'organisation autour des critères de développement durable pour déployer l'ensemble des actions écoresponsables et leur continuité dans le temps.



Mettre en place et intégrer les moyens d'action dans le volet organisationnel de la manifestation, pour promouvoir le respect du principe d'égalité, le respect de l'environnement et des bienfaits du sport.



Promouvoir les valeurs de l'olympisme et de lutte contre le dopage.



Inscrire nos actions dans la durée, assurer la pérennité de notre projet en fidélisant des acteurs bénévoles et susciter des vocations pour l'avenir.



Promouvoir, sensibiliser par des actions vertueuses les parties prenantes, les différents acteurs de la manifestation aux enjeux de la responsabilité sociale de chacun pour contribuer au développement durable.



Limiter l'impact environnemental en apportant des solutions pour le tri des déchets, la limitation des émissions carbone et une démarche antigaspi.



Dynamiser par le biais de la manifestation l'économie en circuit court, en intégrant les acteurs territoriaux tel que les entreprises, associations et valoriser dans la durée leurs impacts.



Version 2024\_Ind\_A